

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL

Séance du mardi 08 avril 2025	
2025 – 052	NOMBRE DE MEMBRES
	- Afférents au Conseil Municipal : 23
	- En exercice : 23
	- Qui ont pris part à la délibération : 21
	Date de la convocation : 01/04/2025
	Date d'affichage : 01/04/2025

*L'an Deux Mil Vingt Cinq le mardi 08 avril à 19h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de **M. Henri BEDAT, Maire,***

Présents : MM. et Mmes BEDAT, VILATON, BEZIAT-RICARD, FOURNET, CAZENAVE, BIARNES, WLUSEK, ETIENNE, HOURQUET, GATUINGT, DARRACQ, CONSTANTIN, LAGRASSE, LABUXIERE, LARROQUE, LAHONTAN.

Excusés et procurations :

M. LABAT a donné procuration à Mme BEZIAT-RICARD

Mme MESPLEDE a donné procuration à Mme CAZENAVE

M. MARIMPOUY a donné procuration à M. FOURNET

Mme EDE a donné procuration à Mme BIARNES

M. COLY a donné procuration à M. DARRACQ

Absents : M. SEIRACQ, M. DEHEZ

Secrétaire de séance : M. François CONSTANTIN

OBJET :

**PROGRAMME PREVISIONNEL DES TRAVAUX BARTHES 2025
DEMANDE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE
AU TITRE DE LA PRESERVATION DE LA BARTHE**

VU la délibération n°2020-117 du 20 octobre 2020 actant la convention de participation avec le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE du Seignanx) pour l'élaboration du nouveau plan de gestion des Barthes communales pour les années 2021-2031 ;

CONSIDERANT le Plan Pluri-Annuel de Gestion 2021-2031 et la nécessité de garantir la continuité des travaux déjà engagés et des bons résultats en découlant, constatés chaque année,

OUÏ M. le Maire exposant un programme de travaux prévisionnels nécessaires à la conservation des Barthes pour l'année 2025 et estimé à 45 000 €

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE**

DECIDE D'ENGAGER le programme des travaux prévisionnels 2025 estimés à 45 000 €

AUTORISE M. le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

ACCEPTE le plan de financement suivant :

- | | | |
|-------------------------|---|----------------------|
| - Conseil départemental | : | 35 % du montant TTC |
| - AEAG | : | 45 % du montant HT |
| - Commune | : | solde du montant TTC |

AUTORISE M. le Maire à constituer et signer le dossier et toutes pièces relatives à la demande et l'octroi de la subvention.

Fait et délibéré en séance du Conseil Municipal

Pour copie conforme

Suivent les signatures

Fait à Saint Vincent de Paul, le **14 avril 2025**

Le Maire,

Henri BEDAT



VOTE :

Pour	21
Contre	00
Abstention	00

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

Identifiant unique : 040 – 214002834 – 20250408– DE2025052

et publication ou notification le

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau (sur place ou par courrier Villa Noulibos, 50, cours Lyautey 64000 PAU CEDEX, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr>)